

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET : Vote des taux d'imposition 2019

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 58

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DHROUIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice.

Mmes BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. PETITNICOLAS Christophe), GENOD Patrick (pouvoir à M. PESENTI Philippe), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), LYAUDET Stéphane (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).

Mmes BARTHELET Annaëlle (pouvoir à M. DHROUIN Jacques), BERTHET Claire (pouvoir à M. CAPELLI Jean-Baptiste), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), PETIT Odile (pouvoir à Mme GRITTI Delphine).

Membres absents : MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARDON Fabienne, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 36 présents, 11 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral portant création de la Commune nouvelle de Plateau d'Hauteville au 1^{er} janvier 2019 est intervenu le 12 décembre 2018. Monsieur le Maire précise que, dans la mesure où l'arrêté de création a été pris après le 1^{er} octobre 2018, en application de l'article 1608 du Code Général des Impôts la création de la Commune nouvelle n'aura d'effet fiscal qu'à partir de 2020. Pour 2019, le Conseil de la Commune nouvelle doit donc voter les taux applicables dans chaque commune déléguée.

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2019 et de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2019, il a été proposé pour 2019 de maintenir les taux des 3 taxes sur les ménages qui s'appliquaient en 2018 dans chaque commune déléguée.

REÇU LE
3 - AVR. 2019
SOUS-PRÉFECTURE DE BELLEY

Il propose d'adopter les taux selon le tableau suivant :

Taux d'imposition 2019	Commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey	Commune déléguée d'Hauteville-Lompnes	Commune déléguée d'Hostiaz	Commune déléguée de Thézillieu
Taxe d'habitation	9,75%	11,10%	15,71%	13,94%
Taxe sur le foncier bâti	16,41%	21,66%	15,63%	18,49%
Taxe sur le foncier non bâti	54,40%	65,27%	58,85%	57,40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les taux proposés ci-dessus.
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

